



ADHÉSIONS 2023



CLUB DE GOLF RIVERMEAD

Catégories d'adhésion	Cotisations annuelles	Minimums pour la restauration	Initiation sur 3 ans 50%, 1 ^{re} année 25%, 2 ^e année 25%, 3 ^e année	Frais d'immobilisation Mensuel
Membre régulier (âgé de 40 ans et plus)	5 600 \$	900 \$	10 000 \$	25 \$
Conjoint(e) régulier	3 730 \$	400 \$	5 000 \$	25 \$
Conjoint(e) 10 rondes	1 205 \$	200 \$	5 000 \$	25 \$
Conjoint(e) 20 rondes	2 405 \$	200 \$	5 000 \$	25 \$
Intermédiaire A1 – 19 à 22	1 990 \$	200 \$	6 000 \$	S.O.
Intermédiaire A2 – 23 à 25	2 465 \$	200 \$	6 000 \$	S.O.
Intermédiaire B1 – 26 à 27	2 710 \$	400 \$	6 000 \$	25 \$
Intermédiaire B2 – 28 à 29	2 950 \$	400 \$	6 000 \$	25 \$
Intermédiaire C1 – 30 à 32	3 425 \$	800 \$	6 000 \$	25 \$
Intermédiaire C2 – 33 à 35	3 915 \$	800 \$	6 000 \$	25 \$
Intermédiaire C3 – 36 à 39	4 635 \$	900 \$	6 000 \$	25 \$
Préjunior (âgé de 7 à 9 ans)	485 \$	0 \$	S.O.	S.O.
Junior (âgé de 10 à 14 ans)	785 \$	0 \$	S.O.	S.O.
Junior (âgé de 15 à 18 ans)	1 025 \$	0 \$	S.O.	S.O.
Social	375 \$	0 \$	S.O.	S.O.

Conditions

- Les taxes s'appliquent aux catégories, privilèges, tarifs et frais, sous réserve de modification;
- Dès le 31 octobre, le club facturera le solde du minimum à tout membre qui ne l'a pas déboursé au 31 octobre;
- Pour les catégories où une limite d'âge s'applique, on compte l'âge du membre au 1^{er} janvier de chaque année;
- Rabais familial pour intermédiaire : A (19-25) – 15 %; B (26-29) – 10 %; C (30-39) – 5 %. Le rabais est basé sur l'âge du membre et non de la catégorie.

Catégories	Privilèges de golf/restrictions	Mode de paiement sur 6 mois	Privilèges au pavillon	Accès aux aménagements de pratique	Réservation d' heures de départ en ligne et par téléphone intelligent	Chariots de golf disponibles sans frais	Entreposage et nettoyage des bâtons	Casier, nettoyage de chaussures, service de serviettes et d' articles de toilette	Privilèges de réciprocité aux clubs de golf et sociaux	Carte de niveau or de Golf Canada (sous réserve de modification)	Entreposage 3 roues	Entreposage Électronique Caddy	Actionnaire du Rivermead
Membres réguliers, Conjointes régulières,	Sans restriction	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	175 \$	285 \$	Oui
Conjointes 10 et 20	Voir ci-dessous	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	40 \$	175 \$	285 \$	Non
Membres intermédiaires C1, C2 et C3	Sans restriction	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	175 \$	285 \$	Non
Membres intermédiaires A1, A2, B1 et B2	Voir ci-dessous	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	175 \$	285 \$	Non
Membres juniors	Voir ci-dessous	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	75 \$	Non	Oui	40 \$	175 \$	285 \$	Non
Membres sociaux	Voir ci-dessous	Non	Oui	Voir ci-dessous	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	S.O.	S.O.	Non

MEMBRES RÉGULIERS ET MEMBRES CONJOINTS(ES) RÉGULIERS

- Aucune restriction de temps de jeu.
- Carte Golf Canada incluse.
- Services de golf inclus.
- Actionnaire
- Frais d'immobilisation mensuel de 25 \$

MEMBRES CONJOINTS(ES) 10 ET 20

- Réserver aux conjoints(es) dont le membre principal est un membre pleins jeux;
- Nombre limité de rondes par année;
- Tous les jours de la semaine après 17 h et week-ends après 15 h, les parties seront traitées comme un 9 trous;
- Golf permis tous les jours et à toute heure;
- Lorsque le nombre de rondes permis est atteint, le/la membre peut transférer à une catégorie plus élevée en couvrir les frais qui s'y appliquent;
- Pas le droit de jouer comme invité après avoir atteint le nombre de rondes allouées;
- Droit d'acheter un forfait de 5 parties au montant de 645 \$ après le 15 septembre;
- Carte Golf Canada 40 \$;
- Chaque ronde n'a pas de valeur en soi (crédit/comptant) et les rondes non utilisées ne peuvent pas être reportées à la saison suivante ou transférées à quelqu'un d'autre.
- Frais d'immobilisation mensuel de 25 \$
- **Pas le droit de participer aux événements de golf compétitifs sanctionnés par le Club, dont les équipes interclubs et interclubs social, les championnats du club et certains autres événements similaires.**

INTERMÉDIAIRE C1, C2 et C3

- Aucune restriction de temps de jeu.
- Carte Golf Canada incluse.
- Services de golf inclus.
- Frais d'immobilisation mensuel de 25 \$

INTERMÉDIAIRE A1, A2, B1 et B2

- Fins de semaine : peut jouer après 11 h;
 - Peut défrayer les frais de la cotisation annuelle de la catégorie C1 pour avoir pleins privilèges.
 - Frais d'immobilisation mensuel de 25 \$*
- *Seulement B1 et B2

MEMBRES JUNIORS (toutes catégories) - Réserve uniquement aux enfants et petits-enfants des membres golfeurs;

Préjuniors (âgé de 7 à 9 ans, en date du 1er janvier)

- Réserve aux enfants et petits-enfants des membres golfeurs;
- Doit être accompagné sur le parcours en tout temps par un parent ou grands-parents membre golfeur;
- Départ des jalons noirs aux trous à normale 3, des indicateurs de 150 verges aux trous à normale 4 et des indicateurs de 200 verges aux trous à normale 5, à moins que le professionnel en titre approuve qu'il joue des jalons noirs;

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : ils ont le droit de jouer après 17 h;
- Fins de semaine et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 15 h.

Préjuniors élites (âgé de 7 à 9 ans, en date du 1er janvier)

- Dois avoir un handicap établi;
- Dois avoir été approuvé par le professionnel en titre;
- Réserve aux enfants et petits-enfants des membres golfeurs;
- Doit être accompagné sur le parcours en tout temps par un parent ou grands-parents membre golfeur;
- Départ des jalons noirs des trous à normale 3, des indicateurs de 150 verges aux trous à normale 4 et des indicateurs de 200 verges aux trous à normale 5, à moins que le professionnel en titre approuve qu'il joue des jalons noirs.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : droit de jouer avant midi et après 14 h; (pas de jeu le mercredi après-midi)

- Week-ends et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 13 h.

Débutant (âgé de 10 à 18 ans en date du 1er janvier)

- Débutants qui n'ont pas de handicap;
- Dois jouer avec un membre golfeur en tout temps.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : ils ont le droit de jouer après 17 h;
- Week-ends et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 15 h.

Juniors (âgé de 10 à 18 ans en date du 1er janvier)

- Dois avoir un handicap établi;
- Ils ont le droit de jouer avec d'autres juniors aux heures appropriées.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : droit de jouer avant midi et après 14 h; (pas de jeu le mercredi après-midi)
- Week-ends et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 13 h.

Juniors de la classe A (âgé de 10 à 18 ans en date du 1er janvier)

- Lundi au vendredi : sans restriction.
- Fins de semaine et jours fériés : peut jouer après 11 h.
- Cette catégorie s'applique aux garçons ayant un facteur de handicap de 8,6 ou moins et aux filles ayant un handicap de 18,4 ou moins.
- Le Rivermead doit être son parcours d'adhésion et il doit jouer un rôle actif au sein du Programme junior du Club.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le coordonnateur des adhésions au info@rivermeadgolf.com.